

Couvre-feu en contexte de pandémie

Le RSIQ demande l'amnistie pour les personnes en situation de désaffiliation sociale

Montréal – Le RSIQ informe que l'annonce du couvre-feu ne prend pas en considération la réalité des personnes en situation de désaffiliation sociale.

Pour plusieurs personnes en situation d'itinérance, dormir dans une ressource d'hébergement d'urgence n'est pas une option pour des raisons qui leur sont propres. De plus, le premier ministre du Québec ne reflète pas la réalité perçue sur le terrain lorsqu'il affirme qu'il y a suffisamment de place dans ces hébergements qui sont déjà énormément mis au défi avec plusieurs enjeux sanitaires à gérer et un manque de ressources humaines et financières. Le développement récent des haltes-chaleur accessibles de nuit dans plusieurs régions du Québec visait d'ailleurs à combler un manque de place. Les membres du RSIQ sont très préoccupés par cette annonce, qui vient ajouter une pression supplémentaire sur la situation de personnes déjà fortement affectées par la pandémie.

Le RSIQ craint une hausse de la judiciarisation, une incapacité des refuges à répondre aux nouveaux besoins entraînés par le couvre-feu et la compromission des stratégies de survie déjà fragiles développées par les personnes en situation d'itinérance en contexte de pandémie.

Dans son annonce d'hier, le gouvernement soulignait des exceptions pour des raisons humanitaires, par exemple : les personnes qui nécessitent des soins de santé pourront se déplacer pendant les heures du couvre-feu.

Le RSIQ demande à Mme Geneviève Guilbault, Ministre de la Sécurité publique :

1. Pour le même motif humanitaire, d'aller au-delà de la tolérance et d'accorder l'amnistie aux citoyens en situation d'itinérance et aux personnes en situations précaires qui n'ont pas la possibilité de bénéficier d'un lieu de résidence stable et sécuritaire.
2. Que les organisations et regroupements membres du RSIQ soient mis à contribution dans leur localité pour que le couvre-feu respecte les réalités régionales et qu'il ne fragilise pas davantage les personnes en situation d'itinérance qui sont fortement touchées par la pandémie.

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec a été créé en 1998 et consiste en un regroupement de quinze concertations régionales de lutte à l'itinérance et une dizaine de membres associés, totalisant plus de 300 organismes à travers le Québec qui visent entre autres à améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

Contact presse :

Borimir Vallée Dore coordonnateur, (581) 849-8951 / coordination@rsiq.org